

Commission Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires Lundi 2 décembre 17h30

Présents :

Mme Christine Adam, M. Pascal Aubry, Mme Colette Comesse Dautrey, M. Gérard Cousot, Mme Edwige Henrion, M. Jean Claude Sancier, M. Christian Thouvenin, Mme Janine Trelat, M. Jean Vaubourg

1. Le développement des différents projets Enfance-Jeunesse

a. Contrat Enfance Jeunesse

La Caisse Nationale d'Allocation aux Familles des Vosges a la volonté de travailler sur le territoire plus vaste que l'échelon communal. C'est pourquoi le CEJ « Contrat Enfance Jeunesse » va être remplacé à l'horizon 2020-2021 par la CTG « Convention Territoriale Globale ». L'objectif est d'avoir une politique globale pour les 76 communes de l'intercommunalité.

Dans un souci d'équité, l'objectif est de présenter l'ensemble des actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse. (Un des exemples pourrait être l'uniformisation de la politique tarifaire des accueils de loisirs).

La CCMD travaille actuellement sur les fiches projets du nouveau CEJ et sera donc prochainement re-signer pour 4 ans (2019-2022).

Certaines communes ne pourront plus prétendre aux aides de la CAF, c'est pourquoi la CTG va se baser sur un diagnostic partagé listant l'ensemble des actions du territoire intercommunal permettant de flécher les aides de la CAF.

Le CEJ qui s'arrête sur Damas et Bettigny, Hennecourt et Savigny, ce sera à la comcom de porter la CTG partielle avec un état des lieux. CCMD porteuse du projet administratif (signature convention) mais fonds versés aux structures porteuses des actions (Damas, Papillon,...)

Les élus de la commission souhaitent solliciter la CAF très rapidement après les élections pour échanger à ce sujet et réfléchir sur l'engagement des communes et syndicats concernés par la CTG intercommunale.

b. Subventions aux associations gestionnaires des multi-accueils :

Pour 2019, la CCMD vient en appui financier à hauteur 120 000€ pour Les petits diables, 90 000€ pour Papillon et 25000+27000 = 52000€ pour Mira'Lou.

Le taux d'occupation des crèches est très satisfaisant puisqu'il atteint 80% à 85% de remplissage.

c. Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) itinérant

Gratuit et libre d'accès, le RAM est un lieu d'information, d'accompagnement et d'échanges au service des parents (emploi d'une AM, contrat de travail, mode de garde), des assistantes maternelles (contrat de travail, rompre l'isolement), des professionnels de la petite enfance (droits et devoirs) et des enfants (lieu d'activité, socialisation).

La CCMD comptant 165 AM sur son territoire, en tant que partenaire technique et financeur, la CAF a demandé d'étendre et de développer le RAM sur Mirecourt et environs à hauteur de 1,5 ETP. Pour cela, depuis le 1er septembre 2019, le territoire intercommunal compte une 2^{ème} animatrice RAM à 0,8 ETP. Emmanuelle Hiriart, Educatrice Jeunes Enfants a son bureau dans les locaux du centre social l'Arboré'sens et une salle de motricité-activité. Pour le secteur de Dompain et environs, l'animatrice RAM, Carole Lamouline intervient à hauteur de 0,7 ETP.

d. Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

Le LAPE est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAPE est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le LAPE favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le LAPE se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque LAPE, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

NOTA : Les assistants maternels, qui constituent la grande majorité des adultes référents qui accompagnent les enfants, doivent privilégier les activités proposées par le relais assistants maternels (Ram), lorsqu'il en existe sur le territoire, de façon à ne pas « prendre la place » des familles dans ces structures.

La CCMD est compétente dans la gestion d'un LAPE, inscrit dans le CEJ de la CAF à hauteur de 315 h pour l'année 2020. L'accueillante sera Emmanuelle Hiriart qui assurera 0,2 ETP sur cette mission. Une rencontre entre la MSVS de Neufchâteau et la CCMD est prévue le 03/12 pour envisager le partenariat et travailler sur la mise en place du binôme d'accueillants.

e. Réseau parentalité « Mirecourt Dompain »

Ce réseau s'est créé cette année sur le territoire Mirecourt Dompain suite au constat que de nombreux partenaires et actions étaient proposées au sujet de la parentalité.

Structuration du réseau, une réunion trimestrielle et un temps fort à construire avec l'ensemble des acteurs du réseau pour l'automne 2020 sur Mirecourt (14 novembre 2020).

Définition : c'est un collectif d'acteurs pour soutenir la parentalité sur le territoire. L'intérêt est de partager et transmettre des informations/actions collectives en direction des familles du territoire de Mirecourt /Dompaire, afin d'améliorer le service rendu aux familles.

Objectif :

- Permettre l'interconnaissance des partenaires et de leurs actions (Relais d'informations)
- Partager et mettre en place des projets communs, mutualiser
- Partager des outils et des formations
- Impliquer les parents dans le réseau

La CCMD a élargé à un dispositif d'aide de la CAF, appel à projet « Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP).

f. Inauguration de la micro-crèche de Madegney

Invitation à l'inauguration le 14 décembre. La micro-crèche de Madegney fonctionne bien, taux de remplissage favorable pour le début, A terme, il y aura certainement la nécessité de laisser de la place aux gros contrats par rapport à des contrats périscolaires.

Partenaires financiers :

Préfet des Vosges Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 160 000 €

CAF des Vosges 128 000 €

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire 97 457 €

Conseil Départemental des Vosges 43 248 €

Région Grand-Est 29 349 €

MSA Lorraine et Nationale 20 000 €

Réserve parlementaire 5 000 €

Coût total TTC : 579 627 € - **Coût total HT** : 483 054 €

g. Eveil musical

Description de l'action : Cette action vise à promouvoir l'accès aux activités culturelles et musicales en direction des jeunes enfants et de leur famille par le biais d'une action collective. Celle-ci permet également de favoriser les rencontres entre la famille (parents, grands parents), les professionnels de la petite enfance.

Partenaires : Co-construction avec l'école de musique intercommunale et le dispositif CTEAC

Publics bénéficiaires : l'ensemble des EAJE du territoire intercommunal (multi accueil Pap'Ilon et les Ptits diables, micro-crèche Mira'lou) et du RAM itinérant de Dompaire et de Mirecourt. Lors d'événement ponctuel dans le cadre du LAPE et du réseau parentalité.

Intervenants : Anne Floris est musicienne intervenante (diplôme de dumiste).

Ses champs d'intervention :

- Animation régulière : chant – percussion/rythmique - chant dansé-mimé-joué - faire pour – faire avec – comptine traditionnelle – musique du monde
- Formation en direction des professionnels
- Intervention ponctuelle

2. L'avancée du projet de restauration de l'école d'Oëlleville

Le groupe scolaire d'Oëlleville et la question de la restauration : l'ensemble des 10 maires du Xaintois + la commune de Courcelles étaient présents et/ou représentés lors de la réunion du 31 octobre.

Un aménagement qui pourrait accueillir 80 élèves pour le temps de restauration et également leur donner un lieu agréable à l'heure des temps périscolaires, en particulier du matin et du soir. L'objectif est de tout centraliser sur place (restauration et périscolaire). Le conseil communautaire devrait approuver la démarche de la commission "affaires scolaires" à savoir prendre l'aval d'un architecte pour connaître le bilan bâtementaire du lieu et le budget prévisionnel de cette opération. La restauration scolaire pourrait ainsi voir le jour, si tout va bien, à la rentrée 2021-2022.

Aujourd'hui, il est indispensable que chaque commune donne sa position de principe quant à l'engagement financier des travaux d'une part et d'autre part du coût de fonctionnement. Quid de la compétence « cantine scolaire » et de la construction sur terrain intercommunal. L'équipement étant intercommunal, la CCMD pourrait proposer un montage financier dans lequel les communes prennent en charge leur quote-part.

Un premier niveau de financement serait possible grâce à des fonds de concours (les 10 communes du Xaintois peuvent participer financièrement, la commune de Courcelles ne peut participer au fond de concours car elle est hors du périmètre intercommunal).

Pour compléter, recours aux Attributions de Compensation (AC).

A titre d'exemple, à Savigny, l'extension de l'école à un coût d'environ 3 000 € le mètre carré - 145 enfants inscrits 93 enfants utilise le service de cantine.

(Proposition de visite de l'école de Savigny, actuellement en phase de travaux, lors d'une prochaine réunion de la commission.)

Attention à ne pas sous-estimer le potentiel d'enfants inscrits car la création d'un service complet encourage les familles inscrites à l'extérieur, à revenir sur le territoire pour des raisons de commodité.

Il est acté de solliciter un architecte pour lui faire faire une étude de faisabilité dès que possible.

3. Questions diverses

M. Gérard Cousot interroge la prise en charge de l'entrée piscine pour les enfants de Brantigny et Ubexy (communes extérieures à la CCMD rattachées au Groupement pédagogique Evaux et Menil) ?

Réponse : L'activité piscine étant inscrite dans le programme scolaire, il a été décidé que le coût serait le même pour tout enfant scolarisé, à savoir 1,20 € la séance par enfant (transport, entrée piscine et maitre nageur compris).